

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4333>



Audience LV au Rectorat

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles -
Langues -



Date de mise en ligne : lundi 4 mars 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 16 janvier une délégation du Snes -FSU, composée d'Isabelle Cheviet, responsable académique des langues vivantes, professeure d'espagnol et d'Isabelle Elies, professeure d'espagnol, a été reçue en audience au rectorat par les IPR de Langues Vivantes, M. Grand, IPR d'allemand, et coordonnateur pédagogique, Mme Dauvergne, IPR d'Anglais et Mme Manesse, IPR d'Espagnol, Monsieur Petitjean était là aussi pour la DEC (Direction des Examens et Concours) qui sont les services techniques qui gèrent l'organisation des examens.

Le Snes a présenté la situation et a fait part du stress des collègues qui font remonter l'absence de banques de données pour les sujets, en ce qui concerne la C.O., les problèmes techniques rencontrés dans les établissements où il n'y a pas assez de salles équipées, le temps pris sur les cours pour faire les épreuves de CO alors que l'horaire en langue vivante n'est déjà pas suffisant (2h/semaine)..Il faudra par ailleurs banaliser journées ou demi-journées. Le Snes-FSu souligne l'inquiétude des professeurs qui doivent interroger leurs propres élèves.

Le Snes déclare qu'il voit là un désengagement de l'Etat qui laisse toute la responsabilité du baccalauréat sur les épaules des enseignants, que certes ceux-ci sont satisfaits que l'oral soit enfin correctement pris en compte pour le bac et que les 5 compétences soient évaluées. Cependant le contrôle en cours d'année, que dénonce le Snes-FSU, ne garantit pas l'anonymat notamment dans les petits établissements ou bien pour les langues à faible effectif où l'échange d'élèves entre collègues n'est pas possible ; les enseignants vont donc dans de nombreux cas interroger leurs élèves.Ce type d'évaluation en cours d'année ne garantit pas non plus l'équité. C'est à l'image du CCF (contrôle en cours de formation) pratiqué dans les lycées professionnels : les diplômes sont « faits maison » et c'est un moyen de faire des économies.

Le Snes-FSU insiste particulièrement sur la surcharge de travail occasionnée par ces 2 nouvelles épreuves.

Voici les réponses des IPR :

L'état ne se désengage pas , la passation des épreuves est faite par des agents de l'État, même si des contractuels y sont parfois associés. Cette inquiétude est certes licite face à un nouveau type d'évaluation mais il faut rappeler que les anciennes épreuves ont été décriées et que les enseignants de LV ont réclamé à corps et à cris l'évaluation de toutes les compétences .La Degesco avait dans un premier temps imaginé la tenue de ces épreuves en fin d'année . Ce n'était pas pensable car il y a entre 2 millions et 2,5 millions d'épreuves de bac à organiser dont , par exemple, 1,4 million en anglais au niveau national. Par ailleurs le fait d'évaluer toutes les compétences ne devaient pas générer de coûts supplémentaires. Nous sommes dans une période de crise économique.

Sur le problème de l'évaluation de ses propres élèves, le professeur est certes professeur mais il est aussi évaluateur,de plus il s'agit de s'inscrire dans l'esprit d'une évaluation positive. A travers une expérimentation de l'institut Goethe, il a été constaté qu'un binôme d'évaluateurs n'était pas forcément plus objectif .Il est tout à fait possible cependant d'échanger les copies .Les fiches d'évaluation ont valeur de copies de bac, la progressivité des notes constitue un garde-fou. Les notes ne doivent pas être connues des candidats.

S'il est vrai qu'il existe une disparité de compétences techniques, une « fracture numérique » entre les enseignants, le problème est que certains découvrent qu'il y a maintenant 5 compétences à évaluer en LV..Le prof de lycée doit se rappeler que les élèves s'entraînent depuis le collège.

Quant au choix des sujets en CO, les enseignants doivent en accepter la responsabilité et c'est là effectivement qu'intervient le côté technique : télécharger, couper le son.... Il faut rappeler que les documents sont libres de droits s'ils sont utilisés pour des examens.

Le Snes-FSU demande la plus grande équité possible ; à défaut de journées ou ½ journées banalisées communes à toute l'académie, il faut que pour la CO tous les élèves d'un établissement, voire d'un bassin, passent l'épreuve le même jour et avec le même support .Les IPR ont répondu que c'était ce qui était envisagé dans de nombreux cas et qu'il fallait faire confiance aux chefs d'établissement pour l'organisation.

Sur le fait que la CO soit évaluée très tôt dans l'année, le Snes rappelle le stress et l'inquiétude réels des collègues. Il est demandé si une nouvelle note serait envoyée aux établissements, la première envoyée par les services rectoraux datant du 26 novembre, de nouvelles consignes ont été données le 14 décembre par le ministère notamment en ce qui concerne la date de l'épreuve de CO qui peut être repoussée au 3ème trimestre.

Réponse : une note de la Division des Examens et Concours (DEC) sera envoyée mais il faut faire confiance aux chefs d'établissements. Il n'y aura pas de cadrage précis mais des recommandations. En effet, il est nécessaire d'anticiper et de mener cette réflexion avec prudence : la date de la CO pourra être repoussée mais la limite nous semble être la date des vacances de printemps car après dans les établissements il y a souvent des épreuves de bac ou de BTS.

Il faut au moins 2 sujets. Des formations ont eu lieu dans toutes les langues, nous avons insisté sur le champ sémantique et sur le fait de choisir les documents dès la rentrée de janvier.

Le Snes-FSU insiste sur le fait que la recherche de documents audio ou vidéo est extrêmement chronophage.

Il est répondu qu'il n'y a pas en effet de banque de documents, cela alourdirait trop le travail de la DEC, mais que cette banque sera à disposition dès l'an prochain par la mutualisation des sujets de cette année.

Quant à l'équipement dans les établissements, il est bon partout. Les Collectivités Territoriales font d'énormes efforts d'équipement. S'il en manque il faut que les chefs d'établissement en fassent la demande. Ce n'est pas du matériel onéreux. Si de réelles disparités existent, c'est souvent lié à des enseignants qui refusent de s'en servir..

Le Snes-FSU souhaite que des équipes techniques soient mises à disposition et demande si des dispositifs ont été recommandés aux établissements pour faire passer les oraux, les temps de préparation et les temps de passage n'étant pas les mêmes suivant les séries.

Des établissements nous ont parlé de systèmes de « loges » où les élèves seraient en attente (à Montchapet et Brochon par exemple).Ce système est en effet préconisé par les IPR. Les élèves seront gardés dans des salles où des appariteurs géreront les flux de candidats et la distribution des sujets.

Le Snes-FSU pose aussi le problème du nombre de candidats à interroger pour l'Expression Orale : certains profs devront interroger jusqu'à 60 élèves.

Il faut faire confiance aux chefs d'établissements qui organiseront ces interrogations et établir un dialogue sur la mise en place, par exemple, d'une semaine banalisée.

Le Snes-FSU demande à ce qu'on limite raisonnablement le nombre d'élèves à évaluer dans une journée et que des recommandations soient transmises à ce sujet.

Il pose également la question de savoir s'il y aurait des ordres de mission et donc une rémunération.

La réponse de la DEC est catégorique:c'est NON .Il n'y aura ni convocation, ni ordre de mission et il n'y a pas de rémunération prévue.

Il faudra donc négocier avec les chefs d'établissement pour exiger des rémunérations en HSE.

Le Snes attire l'attention des inspecteurs sur la possibilité que quelques stagiaires se soient vu confier des terminales et que des personnels précaires non formés soient nommés peu de temps avant ces épreuves de bac

(vacataires).

Les IPR répondent qu'ils seront vigilants quant à cette éventualité.

Le Snes-FSU porte enfin la discussion sur la formation continue des enseignants qui est insuffisante.

Il est répondu qu'il ne faut pas hésiter à demander aux chefs d'établissements que soient mises en place des formations pour les profs de LV.

Par ailleurs, de gros efforts ont été faits pour informer les profs de LV sur ces nouvelles modalités du bac. Le dispositif des stages a été doublé cette année pour répondre aux nouvelles évaluations .

En LELE, malgré quelques problèmes techniques, la formation s'est faite (anglais, en « foad »)

En LVA anglais et espagnol, une formation plus institutionnelle sera proposée (visioconférence annulée)

Le site Eduscol en espagnol n'a pas été mis à jour mais on peut aller consulter la FAQ qui est très intéressante.

Le BO du 15 janvier confirme que la note de l'oral de rattrapage se substituera à l'ensemble des notes de toutes les épreuves.

Enfin, la note de la Degesco du 14 décembre contient des points de vigilance quant aux élèves qui changent leur LV1/LV2 : il faut veiller à ce qu'ils aient bien suivi tous les enseignements.

Les IPR nous ont demandé de « rassurer nos collègues » car c'est la première année de cette « version » des épreuves du bac. Si nous avons bien compris il y en aura d'autres : la bataille n'est donc pas finie, une nouvelle audience va avoir lieu au ministère avec des représentants du Snes. Il est important que les professeurs de LV fassent remonter leurs difficultés : s3dij@sned.edu.

Isabelle CHEVIET, Isabelle ELIES